



Catherine Gaydan, coprésidente de l'association Berder ensemble ensemble

« Il nous semble essentiel de préserver, ou même de (re)créer au cœur des territoires, des lieux de détente et de repos, accessibles à tous et à tous les porte-monnaie »

L'île de Berder est une des trois îles du golfe du Morbihan accessibles à pied à marée basse. Elle fait partie de son patrimoine emblématique : cette île de 23 hectares est un lieu de promenade pour les 200 000 habitants de l'agglomération vannetaise et du pays d'Auray, qui viennent admirer les paysages et les rivages. Berder est un lieu de ressourcement et de dépaysement pour tous, personne ne devrait s'accaparer une telle merveille. Les espaces naturels y sont remarquables, le patrimoine bâti existant, dans sa diversité, mérite toute notre attention. Il est de notre responsabilité collective d'en prendre soin pour que les générations futures puissent à leur tour en profiter.

La résistance associative locale paie

Malgré cela, Yves Rocher, propriétaire de Berder jusqu'en 2013, a tenté d'en faire un centre de thalassothérapie. Sans succès, grâce à la résistance des associations locales. Désirant vendre, le groupe Yves Rocher se tourne vers le président du Département en 2012, en lui proposant de racheter l'île. François Goulard s'y oppose, arguant que le Département n'en a pas les moyens.

Puis, tout s'enchaîne très vite. Annoncée à 10 millions, l'île est en fait vendue 4 millions d'euros au promoteur Giboire, qui y projette un hôtel quatre-étoiles, avec 97 places de parking, une piscine, un spa... Un permis de construire est déposé, validé aussi bien par le maire de Larmor-Baden que par le préfet du Morbihan.

Déterminées, les associations environnementales ont attaqué le plan local d'urbanisme (PLU), spécialement ciselé pour l'île de Berder afin que ce millionnaire puisse réaliser son hôtel pharaonique, et le permis de construire accordé par le maire en dépit de toutes les protections qui concernent ce lieu magique. Il faut rappeler que Berder se trouve en zone Natura 2000. Elle est protégée à plusieurs titres : zone de protection spéciale (ZPS), zone spéciale de conservation (ZSC), arrêté de protection du biotope (APB), zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). En outre, elle fait partie des zones humides protégées par la convention de Ramsar.

Par ailleurs, les associations ont demandé dès 2019 au préfet de dresser une contravention de grande voirie au groupe Giboire pour avoir changé

Il faut sauver l'île de Berder

l'affectation d'un bâtiment réservé à des activités liées à la mer et transformé en résidence secondaire. Ces 20 associations ont obtenu gain de cause sur toute la ligne ! Le droit a parlé. Toutes les opérations tentées pour urbaniser l'île de Berder ont été jugées illégales et n'auraient jamais dû voir le jour.

Notre association Berder ensemble a rencontré David Lappartient, lors de sa candidature à la présidence du Département. Sa réponse était claire : « Si l'île était mise en vente, il conviendrait que les différentes collectivités concernées, le Département mais aussi Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et la Région, examinent cette question en lien avec le conservatoire du littoral (dont c'est une des missions) et le parc naturel régional du Golfe du Morbihan. » Le préfet de l'époque, Patrick Faure, se positionnait comme un interlocuteur acceptant d'être un intermédiaire entre les différentes parties. Mais il a quitté ses fonctions...

Nous savons que notre combat est juste, car dans un monde où plus qu'hier encore, chacun devra prendre soin de la planète, peut-être en limitant ses déplacements, peut-être en voyageant moins et moins loin, il nous semble essentiel de préserver, ou même de (re)créer au cœur des territoires, des lieux de détente et de repos, accessibles à tous et à tous les porte-monnaie.

Pour un lieu public, vivant, protégé

Ensemble, préservons l'île de Berder pour ce qu'elle est ou représente pour beaucoup : un havre de paix, un endroit magique, propice aux émotions, activateur de l'imagination pour se créer des souvenirs, se réconcilier avec soi-même, avec les autres et avec la nature.

Aujourd'hui, la situation est la suivante : l'île de Berder, selon les jugements rendus, doit être regardée comme un espace remarquable, aucun projet immobilier d'ampleur n'y est autorisé. Le groupe Giboire ne peut plus réaliser son hôtel quatre-étoiles ni aucune autre construction ; il ne peut que rénover l'existant, ce qu'il n'a jamais fait depuis l'achat de l'île en 2016.

Le groupe Giboire se retrouve avec cet espace sur les bras, dont il ne peut rien faire. L'association Berder ensemble, qui mobilise très largement autour de ce dossier, demande que l'île devienne un parc départemental et que la transaction entre le groupe et le Département intervienne au plus tôt, avec l'appui de la Région, du Conservatoire du littoral, du parc naturel régional, et de tous ceux qui veulent que Berder soit définitivement protégée et devienne un lieu vivant pour toutes et tous, dans le respect de la réglementation. ■